

## Le poteau de torture

Ludmila Bovet

Numéro 130, été 2003

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/55735ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Les Publications Québec français

ISSN

0316-2052 (imprimé)

1923-5119 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Bovet, L. (2003). Le poteau de torture. *Québec français*, (130), 103–105.



## Le poteau de torture

PAR LUDMILA BOVET

Les enseignes, qui dans les rues des villes, pendant des siècles, signalaient aux passants l'emplacement d'un commerce ou d'une auberge, ont presque toutes disparu. Cette tradition se maintient, cependant, à la devanture des coiffeurs pour hommes sous l'aspect d'un cylindre tricolore, parfois lumineux, muni d'une boule à chaque bout et pouvant tourner sur lui-même, selon les cas. Avant ces modèles sophistiqués, l'enseigne était un simple bâton de bois peint planté dans le mur extérieur de la boutique, comme celle du barbier juif incarné par Charlie Chaplin dans *Le dictateur*. Cet emblème typiquement nord-américain figure en effet dans le décor du ghetto d'une ville sise dans l'imaginaire pays de Tomania (alias Germania), ghetto où les inscriptions telles que *barber's shop* ou *laundry done here* voisinent avec d'autres en pseudo-yiddish (rien de surprenant pour un film tourné aux États-Unis en 1939-1940).

Le terme *poteau de barbier* qui désigne cette enseigne au Québec est un calque de l'anglais *barber's pole*. Le mot et la chose sont arrivés ici après la Conquête de la Nouvelle-France par l'Angleterre car, sous le Régime français, l'enseigne du barbier était tout autre.

### Des hommes de main

N'allez pas croire que le barbier traditionnel se contentait de raser ou de tailler la barbe et de couper ou friser les cheveux. Dès le Moyen Âge, il maniait aussi la lancette et le bistouri, pratiquant aussi bien la saignée que l'ouverture des furoncles, pansant les plaies, posant des sangsues ou des ventouses et se hasardant dans des opérations chirurgicales de plus ou moins grande envergure. En effet, la chirurgie, dont l'étymon grec signifie « opération manuelle » (*chir(o)* vient du grec *kheir* « main »), était classée au même rang inférieur que l'artisanat ou le

travail de manœuvre, dans la hiérarchie des professions. Il aurait été déshonorant pour un médecin de pratiquer lui-même la saignée qu'il prescrivait à un malade car, selon les statuts de la Faculté, « il convient de garder pure et intacte la dignité de l'ordre des médecins » (*Statuta Facultatis medicinae*, édit. de 1598, art. 24). Cet interdit remonte au Moyen Âge où les seuls hommes instruits étaient des clercs et appartenaient donc à l'Église, qui « se tient à l'écart du sang » (*Ecclesia abhorret a sanguine*)<sup>1</sup>.

Vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, en France, quelques barbiers décidèrent de se consacrer uniquement aux opérations chirurgicales et instituèrent, sous l'égide de saint Côme et saint Damien, une confrérie dont les statuts furent approuvés en 1268. Dès lors, la corporation est divisée en deux classes, celle des simples barbiers ou *barbiers-laiques* (dits aussi *chirurgiens de robe courte*) et celle des *barbiers-clercs* (*chirurgiens de robe longue*). Ces derniers aspirent à se rapprocher des médecins et à élever leur corporation au rang de corps savant ; ils y parviennent enfin au cours du XVI<sup>e</sup> siècle mais pas pour longtemps, car la Faculté de médecine, jalouse de conserver ses privilèges, s'acharne contre eux. En 1660, une ordonnance unit les barbiers et les chirurgiens dans une même communauté, soumise à la Faculté de médecine. Cependant, les chirurgiens retrouveront leur prestige en 1743 lorsqu'une déclaration royale les autorise à devenir membres de l'Université et à donner des cours, ce qui les met à égalité avec les médecins. Le préjugé contre le travail manuel s'affaiblissait aussi de plus en plus.

Même si les barbiers-barbants et les barbiers-chirurgiens avaient été réunis dans une même communauté en 1660, une distinction bien apparente devait être établie entre leurs boutiques : les premiers devaient avoir « des boutiques peintes en bleu, fermées de châssis à grands carreaux de verre, et mettre à leurs enseignes des bassins blancs pour marque



de leur profession et pour faire différence de ceux des chirurgiens qui en ont des jaunes » (statuts de mars 1674, renouvelés en avril 1718). L'enseigne devait être ainsi conçue : X, barbier, perruquier, baigneur, étuviste. C'éans on fait le poil et on tient bains et étuves<sup>2</sup>.

Le plus célèbre des barbiers (avant la création chaplinesque du petit barbier juif) est le fougueux Figaro qui manie aussi bien la guitare que le rasoir. À la fin du premier acte de *Barbier de Séville*, il donne les indications suivantes au comte Almaviva pour lui permettre de reconnaître son officine : « Ma boutique à quatre pas d'ici, peinte en bleu, vitrage en plomb, trois palettes en l'air, l'œil dans la main, *Consilio manuque*, Figaro<sup>3</sup> ». Les trois palettes en l'air sont tout simplement les trois petits bassins suspendus, signes de la profession du barbier-chirurgien. Le mot *palette* était le terme usuel pour désigner le récipient destiné à recueillir le sang de la saignée. Très sûr de son talent, Figaro ne manque pas d'ajouter qu'il possède à la fois le coup d'œil et le tour de main, la clairvoyance et l'adresse manuelle (*consilio manuque*). Il ne précise pas, en revanche, la couleur des trois palettes. C'est que, à cette époque, la couleur des bassins était devenue sans importance parce que les chirurgiens n'avaient plus de boutique proprement dite ; ils gardaient simplement une salle au rez-de-chaussée de leur maison où un de leurs élèves assurait une permanence en cas d'urgence, pendant qu'ils dispensaient leurs cours au collège de chirurgie.

Lorsque les barbiers eurent définitivement abandonné la pratique du bistouri aux chirurgiens, leur enseigne ne comporta plus qu'un grand plat à barbe en métal échancré d'un côté, semblable aux plats ovales, en faïence peinte, que le client tenait sous son menton pour recueillir la mousse du rasage (dont on peut voir des exemplaires dans les musées). Au début du XX<sup>e</sup> siècle enfin, le barbier devenu coiffeur faisait la barbe de moins en moins souvent ; sur des photos anciennes on peut apercevoir, à la devanture de ces commerces, une touffe de crins surmontée d'une boule dorée, qui peut représenter aussi bien le blaireau à barbe que la petite brosse servant à débarrasser la nuque des petits cheveux fraîchement coupés ou rasés<sup>4</sup>.



### Les hommes de l'art

Tout comme les chirurgiens avaient aspiré, autrefois, à se distinguer des simples barbiers, au XVIII<sup>e</sup> siècle, les coiffeurs se sentaient déshonorés d'appartenir à la même corporation que les barbiers-perruquiers. Le mot *coiffeur* n'est apparu qu'en 1669 pour désigner celui qui va à domicile arranger les cheveux des dames qui doivent se rendre à un bal. C'est un terme valorisant. La coiffure pour femmes avait pris un essor considérable avec l'apparition des postiches de toutes sortes, et la fureur des perruques en forme de pièces montées ne cessa de croître. Sous Louis XVI, toute élégante devait porter sur la tête un échafaudage qui égalait au moins le tiers de sa taille et qui était soutenu par une solide armature de fil de fer ! Déjà en 1723, l'abbé de Bellegarde écrivait : « Depuis que les femmes se sont avisées de se servir de fers pour soutenir la pyramide de leur coëffure<sup>5</sup>, qui est une espèce de bâtiment à plusieurs étages, elles ont tellement enchéri sur cette mode qu'il n'y a plus de porte assez élevée pour leur donner passage sans baisser la tête<sup>6</sup> ».

Les coiffeurs pour femmes, artistes en sculptures capillaires, suscitérent la jalousie de la corporation des barbiers-perruquiers, qui leur intenta un procès. Ils furent obligés de s'inscrire dans cette corporation en 1769, résistèrent, puis essayèrent de former une communauté distincte, ce qui leur fut refusé par un arrêt du 25 janvier 1780 qui leur interdisait aussi de mettre sur leur enseigne les mots *Académie de coiffure*. On comprend la honte qu'ils pouvaient ressentir d'appartenir malgré eux à une corporation dont certains membres brillaient non par leur talent artistique mais par la crasse de leurs boutiques : « Imaginez tout ce que la mal-propreté [sic] peut assembler de plus sale. Les carreaux des fenêtres, enduits de poudre et de pommade, interceptent le

jour ; l'eau de savon a rongé et déchaussé le pavé ; le plancher et les solives sont imprégnés d'une poudre épaisse ; les araignées pendent mortes à leurs longues toiles blanches, étouffées en l'air par le volcan éternel de la poudrière ». (Louis Sébastien Mercier, *Le Tableau de Paris*, ouvrage en plusieurs volumes écrit de 1781 à 1788, cité dans *Dict. historique des arts* [...], dans l'article *coiffeurs*). Il faut se rappeler que sous Louis XV et Louis XVI les perruques étaient abondamment poudrées d'une fine substance parfumée, faite à partir d'amidon ou de farine.

### La « barberie » en Nouvelle-France

« Tout navire quittant la France pour le Canada devait avoir dans son équipage un barbier-chirurgien. C'était habituellement un barbier qui, après une année de stage, dans un hôpital, chez un médecin ou chez un autre chirurgien comme lui, avait appris à saigner, à purger, panser et clystériser. Il recevait alors une attestation de son savoir-faire et pouvait s'embarquer<sup>7</sup> ».

Le plus célèbre médecin de la Nouvelle-France, Michel Sarrazin, était chirurgien-major des troupes à Québec en 1686. Il retourna en France huit ans plus tard pour y étudier la médecine et revint muni de son diplôme en 1697. Seulement deux autres docteurs en médecine exercèrent dans la colonie et seuls les mieux nantis pouvaient se payer leurs services.

Les gens ordinaires ont recours aux chirurgiens qui leur fournissent également potions et médicaments, tout en exerçant parallèlement leur métier de barbiers – comme en France. Le chirurgien Louis Fabas, par exemple, possède « une enseigne à barbe avec trois petits bassins en fer blanc » (inventaire daté de 1727). Un certain Pierre Lebreton, dit Lalancette, est recensé comme barbier en 1744 mais il est également connu comme chirurgien (son surnom est d'ailleurs révélateur). D'autres cas de perruquiers-barbiers-chirurgiens-apothicaires sont bien attestés<sup>8</sup>.

### At the sign of the barber's pole

En Angleterre, les relations entre les barbiers, les chirurgiens et les médecins furent tout aussi orageuses qu'en France, au cours des siècles. En 1423 fut créé un collège réunissant la faculté de médecine



et la compagnie des chirurgiens, mais il fut de courte durée. En 1540, Henri VIII unit les barbiers et les chirurgiens dans une même communauté. En 1745, soit deux ans après la France, les chirurgiens sont autorisés à se séparer des barbiers et à créer leur propre association, l'actuel Royal College of Surgeons of England. Parallèlement existe toujours The Worshipful Company of Barbers, dont on peut consulter le site Internet<sup>9</sup>.

Selon l'archiviste de l'honorable compagnie, avec lequel j'ai communiqué, la première mention du *poteau de barbier* figure dans une ordonnance de 1566 interdisant aux membres de la compagnie de suspendre des bassins et des bols à leurs enseignes les dimanches et jours fériés, ce qui signifie qu'ils ne devaient pas ouvrir leurs boutiques ces jours-là. Donc, les barbiers anglais avaient aussi des bassins à leurs enseignes au XVI<sup>e</sup> siècle... Sauf que ceux-ci étaient suspendus à un bâton de bois, dont il n'est fait aucune mention dans les documents français (l'enseigne est traditionnellement accrochée à une tige de métal).

Plusieurs descriptions des boutiques de barbiers londoniens nous sont parvenues. Sous le règne d'Elizabeth I, elles étaient le lieu de rencontre des jeunes élégants venus se faire tailler la barbe et boucler les cheveux selon les impératifs de la mode du moment. Dans la vitrine étaient disposés des flacons et des bols, ainsi que des linges tachés de sang ou même des bassins remplis de sang ; un chapelet de dents noires et pourries complétait ce tableau réaliste, le barbier étant aussi arracheur de dents à ses heures<sup>10</sup>.

### Faut qu'ça saigne

Que représente donc ce fameux poteau ? Heureusement que des artistes anonymes d'autrefois se sont appliqués à illustrer des scènes de la vie quotidienne à leur époque, pour satisfaire notre curiosité. Le *psautier de Luttrell* est un manuscrit anglais du début du XIV<sup>e</sup> siècle, célèbre pour ses enluminures et ses nombreux dessins témoignant des activités de la vie courante. Sur l'un d'eux est montrée une phlébotomie d'une manière on ne peut plus réaliste : un chirurgien vient d'inciser la veine d'un patient assis devant lui, dont il retient les jambes en lui écrasant le pied ; le sang gicle dans la palette

que le patient tient lui-même dans la main gauche, alors que sa main droite serre le bout d'un bâton pour faire saillir les veines du bras<sup>11</sup>.

Une scène analogue est dépeinte sur la gravure montrant l'intérieur d'une boutique de barbier dans l'encyclopédie en images, destinée à l'éducation des enfants, de l'humaniste tchèque Jan Amos Comenius, qui s'intitule *Orbis sensualium pictus* et qui fut publiée en 1658 (suivie d'éditions où la description des planches est traduite en anglais ou en allemand ou en d'autres langues, en regard du texte latin).

Voilà donc l'origine de l'enseigne : le poteau affiché à l'extérieur représente ce bâton, témoignant de l'importance que la saignée revêtait dans la profession de barbier.

La saignée est indispensable à la vie, croyait-on, car « les veines sont comme un puits dont l'eau est plus souvent meilleure qu'elle est plus souvent renouvelée. [...] Le sang nouveau, revenant très vite, est toujours meilleur, sans impuretés. Plus la nourrice est tétée par son enfant, plus elle a de lait. Le semblable est du sang et de la saignée<sup>12</sup> ».

### Toutes couleurs unies

C'est clair pour le bâton, mais un mystère demeure, celui des couleurs. Il se trouve que, en Angleterre, le poteau de barbier est strié de blanc et de rouge seulement. Ces couleurs sont la représentation symbolique des bandages (blancs) utilisés comme pansement après la saignée et du sang (rouge) répandu durant l'opération. Quant à la couleur bleue qui figure sur les enseignes des barbiers canadiens et américains, on n'en trouve pas

d'explication satisfaisante. Selon l'archiviste de la Company of Barbers, il se peut que la troisième couleur apparut lorsqu'il devint obligatoire de distinguer les enseignes des barbiers de celles des chirurgiens, après 1540 – distinction du même ordre que la couleur des bassins en France après 1660 –, mais les documents sont loin d'être explicites, quand ils ne sont pas carrément contradictoires. Le bleu serait-il une allusion à la couleur de la boutique du barbier (peinte en bleu) ? Quant à la boule dorée à chaque extrémité de notre cylindre tricolore, elle est probablement une figuration stylisée de l'ancien petit bassin – ou palette – destiné à recueillir le sang.

Au bout du compte, on s'aperçoit que tous les attributs figurant sur l'enseigne sont ceux du chirurgien, c'est-à-dire du saigneur. Car, enfin, un barbier de qualité n'est pas censé répandre le sang : on présente sa gorge en toute confiance au fil du rasoir de Figaro. Et pourtant ni rasoir, ni ciseaux, ni peigne sur l'enseigne, seulement de sinistres bandelettes sanguinolentes.

Les temps ont bien changé : le pimpant emblème qui ressemble à un bonbon ou à une bannière triomphante ne nous dit plus rien du sang versé dans les obscures boutiques des barbiers de jadis.

### Notes

- 1 Article *chirurgiens* dans *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions exercés dans Paris depuis le treizième siècle* par Alfred Franklin, Paris, 1906 [réimprimé en 1968 par Burt Franklin, New York].
- 2 *Ibid.*, article *barbiers*.
- 3 Beaumarchais, *Le Barbier de Séville*, comédie représentée le 23 février 1775, acte I, scène VI, dernière réplique.
- 4 Jean Mellot, « Qu'est-ce qu'un coiffeur ? », *Vie et Langage* (octobre 1970), p. 572.
- 5 La graphie rend compte de la prononciation de l'époque que l'on peut encore, parfois, entendre au Québec.
- 6 *Dictionnaire historique des arts, métiers et professions* [...], op. cit., article *coiffeurs*.
- 7 Sylvio Leblond, « La législation médicale à la période française », dossier « Trois siècles de médecine québécoise », *Cahiers d'histoire*, 22 (1970), p. 24-25.
- 8 Renald Lessard, *Se soigner au Canada aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, Hull, Musée canadien des civilisations, 1989, p. 23.
- 9 [www.barberscompany.org](http://www.barberscompany.org)
- 10 William Andrews, *At the sign of the barber's pole. Studies in hirsute history*, Cottingham, Yorkshire, 1904 [réimprimé en 1969], p. 1-32.
- 11 *The Luttrell Psalter*, présenté par Janet Backhouse, New York, New Amsterdam Books, 1990 [1989, par The British Library, Londres].
- 12 Propos d'un médecin du XVI<sup>e</sup> siècle cités dans Jean Héritier, *La sève de l'homme : de l'Âge d'or de la saignée aux débuts de l'hématologie*, Paris, Denoël, 1987, p. 23.

Jan Amos Comenius, *Orbis sensualium pictus*, translated by Charles Hoole, 1659.

